

Discours d'Annie TAULET, Députée provinciale

VŒUX AU PERSONNEL PROVINCIAL

Grand Hall des ETH à Saint-Ghislain

6 janvier 2010

Mesdames et Messieurs les Membres du Collège communal de Saint-Ghislain,  
Monsieur le Député-Bourgmestre honoraire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux,  
Monsieur le Greffier provincial,  
Monsieur le Receveur provincial,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs,  
Mesdames et Messieurs les Chefs de service,  
Mesdames, Messieurs, Chacune et chacun en vos titre et qualité,  
Chères amies, Chers amis,

Je suis particulièrement heureuse de vous retrouver aujourd'hui rassemblés, hauts fonctionnaires, Directeurs, responsables et membres du personnel administratif, technique, ouvrier ainsi que le personnel enseignant provincial, tous des agents provinciaux concernés au premier chef par le devenir de notre Province.

J'espère de tout cœur que ces quelques jours de congés vous ont permis de vous ressourcer auprès de vos familles, de profiter des fêtes de Noël et de la Saint-Sylvestre et de prendre surtout quelques distances bien méritées avec votre milieu professionnel.

Je tiens à vous présenter ainsi qu'à tous ceux qui comptent pour vous, mes vœux les plus sincères d'excellente santé, de bonheur et de réalisation de vos souhaits personnels.

Je me réjouis, à chaque fois, de vous rencontrer et d'échanger quelques idées, de vous exprimer objectivement et librement le résultat de mes réflexions sur les problèmes que nous vivons et de vous faire part aussi de la grande confiance que je place en vous.

Je profite de cette occasion pour remercier chacun d'entre vous pour le travail prodigué et celui qui le sera cette année encore. Je désire également remercier les hauts fonctionnaires provinciaux, les directeurs et responsables des services ou institutions provinciaux mais aussi mon équipe avec qui je travaille au quotidien.

Comme vous le savez, les difficultés financières de notre Province, décelées en 2009, se sont amplifiées lors de l'élaboration du budget 2010. Vous n'ignorez pas également que notre déficit budgétaire annoncé pour l'année nouvelle s'élève à quelque 8 millions d'euros. C'est un boulet qu'il faut tirer, une charge qu'il faut supporter, c'est une évidence !

Mais il ne faut surtout pas baisser les bras et verser dans la sinistrose ou dans l'immobilisme le plus strict ou encore dans l'attentisme bien pensant mais faire face et agir au mieux avec ce dont nous disposons.

Mes collègues Députés provinciaux et moi-même, responsables des politiques interne et externe que nous décidons et menons en collaboration directe avec l'Administration, avons réagi en homme et en femme politiques conscients des graves dangers qui nous menacent. Des mesures immédiates, d'autres portant leurs effets à plus long terme, ont été avalisées par le Collège provincial, présentées au Conseil provincial et mises en œuvre, sans tarder par l'Administration sous la houlette de Monsieur le Greffier provincial, garant de la bonne gouvernance.

Avant de les rappeler et de les parcourir, je tiens à donner réponse à une question majeure que vous êtes en droit de vous poser ?

Comment en sommes-nous arrivés là ?

La suppression d'une série de rentrées fiscales, la crise financière et économique ont aussi produit leurs effets sur les finances publiques.

Ainsi, les recettes provinciales se sont-elles réduites nettement d'autant que les mesures compensatoires du Plan Marshall accordées précédemment par la Région Wallonne n'ont pas été prolongées.

La réduction de la fiscalité provinciale nous pousse à réfléchir à notre devenir également déterminé par la crise institutionnelle. En effet, l'existence des provinces est à nouveau remise en question, tout au moins leurs compétences seront-elles revues d'ici 2012.

Le Collège provincial est bien résolu à prendre en mains le destin de la Province de Hainaut. Cette volonté s'exprime par la décision d'une réforme spontanée et contrôlée. Elle doit venir de nous-mêmes, d'une discipline collégiale, maîtrisée de l'intérieur plutôt qu'être subie par une volonté externe qui nous imposera ses conceptions unilatéralement sans dialogue, sans concertation.

Les réponses attendues sont évidemment de plusieurs ordres dès lors qu'elles concernent différents aspects de la gestion quotidienne.

Le coût, élevé, vous en conviendrez, de la masse salariale représente 70 % du budget provincial, y sont incluses les dépenses relatives aux agents non enseignants actifs et non actifs.

Les agents actifs qui œuvrent au bon fonctionnement des services provinciaux sont actuellement environ 4.500.

Mais nous ne voulons pas pour autant réduire l'emploi de manière drastique, nous nous obligerons néanmoins à contrôler les recrutements par la mise en application d'un moratoire.

Le moratoire implique le non remplacement des départs en dépit d'une stabilisation échelonnée de l'emploi existant. Il sera contrôlé par les services de l'Inspection générale des Ressources humaines, que je félicite, au passage, pour son implication constante et ses compétences pointues dans la gestion prospective difficile du personnel provincial.

Cette mesure, actée pour 2010 et basée sur le salaire moyen des derniers départs à la pension et sur une estimation des départs à la retraite de l'ordre de 85 agents engendrera une économie de 3 millions d'euros. Cette diminution sera renouvelée durant les années 2011 et 2012, accompagnée bien évidemment par toutes les mesures restrictives imposées au budget.

Je fais de nouveau appel à votre conscience professionnelle et à l'efficacité que vous avez démontrée jusqu'à présent.

C'est en vérité, une mesure difficile, qui requiert l'adhésion de chacun et suppose aussi la réorganisation des services. L'occasion vous est donnée d'anticiper les effets de mesures linéaires pas toujours en concordance avec les perspectives d'organisation. Il vous appartient de concevoir l'organisation de vos structures en examinant l'adéquation des missions, de moduler la variété des fonctions et les affectations de terrain selon une projection dans le temps. Certes, nous avons eu une propension à la création. Oui, nous répondons à des besoins de terrain mais devons-nous encore tout entreprendre demain si nous n'en avons plus les moyens et si ces mêmes besoins sont couverts par d'autres. La réflexion est ouverte car il est important de se positionner correctement pour faire face aux exigences institutionnelles et budgétaires.

En matière budgétaire, au cours de cette année 2010, les dépenses de fonctionnement sont réduites, de manière générale pour tous, de 10 à 20 % y compris pour les Cabinets politiques. Les dépenses de transfert non obligatoires, les subventions allouées aux A.S.B.L. sont réduites de 20 à 40 % selon la catégorie des bénéficiaires.

Des dispositions sont arrêtées afin de stabiliser la dette de la Province.

Le Service technique des Bâtiments et Hainaut Ingénierie technique vont travailler à partir d'une enveloppe fermée. Les dépenses extraordinaires seront ainsi contenues et certaines dépenses d'investissement sont ajournées.

D'ailleurs, les modifications budgétaires qui seront encore présentées ne pourront en aucun cas altérer le budget initial. Un travail de rationalisation des coûts énergétiques sera poursuivi.

Pour renforcer ces pistes d'économie, des recettes supplémentaires sont envisagées par la valorisation de certaines prestations, par la vente ou la cession d'une partie du patrimoine provincial.

Au plan organisationnel, il est devenu impérieux d'accélérer et d'élargir le processus de modernisation.

Si nous entrons dans une logique d'austérité, elle ne doit certainement pas nous entraîner dans une spirale d'égoïsme, de concurrence interne ou de compétition interservices.

Au contraire, la situation actuelle doit devenir le catalyseur d'une prise de conscience collective. Elle doit être le moteur d'un large processus d'innovation, de créativité et de solidarité.

Notre Province doit prouver sa capacité à se réformer non seulement pour assainir ses finances et parvenir à l'équilibre en 2015 mais surtout pour assurer sa pérennité et confondre ses détracteurs.

Cette perspective est sous tendue par un plan de modernisation provinciale de 80 mesures qui visent à améliorer l'efficacité des politiques provinciales et la gouvernance publique. Il conviendra de collaborer pour économiser, créer des synergies entre services pour plus d'efficacité. Des cadres seront regroupés à cet effet.

Les prochains mois seront mis à profit pour préparer notre renouveau. Chaque institution est appelée à construire le projet stratégique de la Province exigé par la Région Wallonne. Chaque institution est invitée à concevoir son propre plan opérationnel, contenant ses objectifs, ses ressources, ses processus pour mener des actions coordonnées, efficaces et orientées sur l'intérêt supra communal comme le définit la déclaration de politique régionale wallonne. En fonction d'un cadastre précis des champs d'activités et des pôles d'excellence, nous devons redéfinir nos priorités dans les limites des moyens budgétaires disponibles.

Un recentrage des missions provinciales et donc un abandon de certaines d'entre elles constituent bien évidemment une étape à franchir afin de rendre notre institution plus visible aux yeux des citoyens qui bénéficient chaque jour de nos actions.

Celles-ci devront, demain, constituer des plus values pour que nous demeurions crédibles.

Parallèlement à ce que je viens d'énoncer, une consultation sera organisée auprès des 69 communes hennuyères afin de répondre mieux encore à leurs attentes et installer des collaborations plus poussées, voire innovantes.

Cette solidarité territoriale devra faire des Provinces wallonnes un niveau de pouvoir pertinent. Avec mes collègues, je reste persuadée que le territoire provincial constitue l'espace idéal pour garantir une mise en œuvre efficace et rationnelle de politiques auxquelles ne peuvent répondre ni la Région, ni la Communauté Française, ni les Communes.

Le message que je vous livre aujourd'hui vous invite à la réflexion, à la concertation afin de définir dans le rationnel et le budgétairement possible, les orientations futures des missions provinciales.

Il me plaît ainsi à vous décliner notre Province en 8 réflexions sur les lettres du mot.

**P** comme pérennité et proximité ;

**R** comme réflexion et analyse des besoins et des moyens ;

**O** comme organisations et structures adaptées ;

**V** comme volonté d'évoluer ;

**I** comme implication et efficacité de la part de tous ;

**N** comme nouvelle gouvernance, nouveaux défis

**C** comme concertations et synergies obligatoires ;

**E** comme économies indispensables mais aussi efficience à conserver ;

Et je dirai aussi Provinces au pluriel avec,

**S** comme survie !

Je me dois encore de vous rappeler, avant de prendre ensemble le verre de la convivialité, les quelques objectifs prioritaires qui sont les miens dans les compétences qui m'ont été attribuées.

Aussi, il importe que vous sachiez toute l'importance que j'attache à la valorisation de l'Enseignement Technique et Professionnel et à la qualité des formations qui y sont dispensées.

Un partenariat actif avec le secteur privé dans le domaine de la peinture industrielle en vue de renforcer, ou de relancer les sections au sein de notre enseignement provincial se met en place.

Les responsables des Industries des Vernis et Peintures de Belgique et la Confédération de la Construction secteur peinture ont déjà pu nous montrer, dans le cadre du Tour des Métiers de la peinture organisé ensemble en Hainaut, toute l'étendue de leurs compétences. Il est évident que, si le secteur privé est demandeur de partenariat avec l'école et les jeunes en devenir, c'est que forcément, le besoin en main d'œuvre qualifiée est criant.

Je m'en voudrais de ne pas vous faire part d'un projet innovant et remarquable, issu du Québec, appelé l'Approche Orientante. Elle consiste à mieux préparer les jeunes à leur choix de filière de formation en les informant sur les métiers, les filières et une meilleure connaissance de soi. Ce projet se déroulera sur deux années scolaires de 2009 à 2011 et sera testé, par six écoles secondaires pilotes et volontaires : l'Institut d'Enseignement Secondaire de Charleroi, l'Athénée Provincial de Leuze, l'Institut Provincial d'Enseignement Charles Delière à Binche, le Lycée provincial des Sciences et des Technologies à Soignies, l'Académie Provinciale des Métiers à Mons et le Lycée Provincial d'Enseignement Technique du Hainaut à Saint-Ghislain. Elles bénéficieront de l'aide des CPMS concernés, du Bureau pédagogique et des conseillers en information scolaire ainsi que de l'équipe du professeur Marc DEMEUSE, chercheur à l'U-Mons, chargé de procéder à l'étude de faisabilité, à son analyse et à son évaluation. Au terme de celle-ci, si les résultats s'avèrent positifs, le concept sera étendu à l'ensemble des établissements scolaires provinciaux d'enseignement secondaire.

Je ne manquerai pas non plus de vous faire partager la grande satisfaction que me procure l'organisation des formations administratives et continuées, tout comme celles dispensées aux filières « Sécurité » des policiers, ambulanciers-secouristes et sapeurs pompiers au sein de notre Institut Provincial de Formation. Vous savez combien je me suis engagée, aux côtés de notre Gouverneur, Monsieur Claude Durieux, en charge de la sécurité civile, à promouvoir au mieux la formation des hommes du feu mais aussi de toutes les formations liées aux métiers de la sécurité. Ainsi, le Centre multidisciplinaire d'exercices pratiques dédié aux Métiers de la Sécurité de Lens, plus simplement dénommé Hainaut Sécurité, prend son envol et reçoit en formation des centaines de pompiers par an. Il répond tant aux appels d'offre du public que du privé et met à leur disposition des ateliers performants répondant aux normes de qualité et de sécurité. Il se veut être aussi un exemple concret du savoir-faire de notre Province en matière de services spécifiques d'utilité publique.

Pour terminer, je vous dirai que le Plan Stratégique Global Provincial est en cours de réalisation, soutenu par le Plan de Modernisation et ses quelques 80 mesures, que les synergies s'installent, que les doublons disparaissent, que les fusions de cadres organiques s'opèrent, en d'autres mots, la Modernisation obligatoire de l'Administration provinciale est en marche.

Nous serons aidés dans cette aventure difficile par un outil informatique, moderne et prospectif mis en place par la Direction Générale des Systèmes d'Information.

Il s'agit d'un programme, appelé BABEL, doté d'une structure incluant une nomenclature commune à toutes les activités dispensées au sein de la Province de Hainaut, et qui, pourra, lorsqu'il aura été alimenté, fournir de réelles prospectives et projections cohérentes.

Il nous permettra d'interpréter en données translucides les langages différents utilisés au niveau des services du Receveur provincial, de l'Inspection générale des Ressources humaines et du Service Technique des Bâtiments et Constructions.

Il est essentiel, et vous le savez car c'est le fondement de notre Institution publique, de ne laisser personne au bord du chemin, de répondre aux attentes et aux besoins du personnel, des institutions et des citoyens.

Je reste convaincue qu'il faut faire connaître notre capital savoir au-delà de ce qui transparaît aujourd'hui. Nous disposons de valeurs sûres, d'une maîtrise indéniable dans des compétences multiples que nous n'arrivons pas nécessairement à afficher ou à extérioriser. Nous ne devons pas souffrir d'être un pouvoir intermédiaire de proximité, c'est notre mission et nous l'assumons avec honneur et efficacité mais nous ne pouvons souffrir d'être dénigrés et boycottés.

Je vous le rappelle une fois, encore, mais je vous le répète souvent depuis quelques années, vous êtes les meilleurs Ambassadeurs de la Province de Hainaut.

Vous êtes l'exemple à suivre pour nombre de services publics, vous avez, à maintes reprises montré par votre savoir-faire et votre efficacité, toute votre détermination et votre combativité dans l'adversité.

Je vous demande aujourd'hui, à nouveau, de montrer la pertinence et la qualité de nos actions, de nos services et de votre travail, de défendre notre existence, d'appliquer et de soutenir les mesures que le Collège provincial a prises et que Monsieur le Greffier provincial a la lourde tâche de mettre en œuvre.

La survie de notre Province, du patrimoine historique et institutionnel qu'elle représente, est à ce prix ! Soyez-en conscients !

Pour mettre au goût provincial, la citation de Jean Jaurès :

« Il ne peut y avoir révolution que là où il y a conscience », je dirai humblement qu'il ne peut y avoir évolution et changement sans prise de conscience préalable.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite encore une très heureuse année 2010.